

trigone

EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509
32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° CS 08 05 26
Séance du Jeudi 28 mai 2026

ELECTION DES MEMBRES
A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 16
Procuration : 00
Absent : 3

Date de la convocation

Le 18 Mai 2026

Date d'affichage

Le Jeudi 28 Mai 2026 à 9 heures30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : Mr Francis DUPOUEY, Mr Jean-Pierre SALERS, Mr Patrick SUAREZ, Mr Gérard LILLE, Mr Jean-Paul FORMENT, Mr Jacques MORLAN, Mr. Roger COMBRES, Mr Claude NEF, Mr Jérôme SAMALENS, Mr Eric CADORE, Mr Cyril ROMERO, Mr Didier DUPRONT, Mme Muriel LARRIEU, Mme Martine DAREUX, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Mr Fabien ESCALAS

Présent par visioconférence :

Représentation :

Absent excusé : Mme Celine SALLES, Mr Philippe PEFFAU, Mr Benoit DESENLIS

Conformément au II de l'article L.1411-5 du CGCT, la commission d'appel d'offres est composée, lorsqu'il s'agit d'un établissement public, par son président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il appartient à l'assemblée de déterminer les cinq membres ainsi que leurs suppléants qui composeront la CAO.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
DELIBERE ET DECIDE

- D'élire ses membres destinés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres comme suit :

Commission d'appel d'offres	
Titulaires	Suppléants
M. Jean-Pierre SALERS M. Jean-Paul FORMENT M. Jacques MORLAN M. Patrice SUAREZ M. Fabien ESCALAS	M. Jérôme SAMALENS M. Gérard LILLE M. Eric CADORE M. Didier DUPRONT M. Cyril ROMERO

Le Président
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

FRANCIS
DUPOUEY

Signature numérique
de FRANCIS DUPOUEY
Date : 2026.06.03
09:49:12 +02'00'